



# PROTOCOLE D'ACCORD

POUR L'OCCUPATION DES LIEUX

2017/2018

*Merci de bien vouloir imprimer et renvoyer le protocole d'accord complet paraphé  
et compléter et signer la dernière page*

**SCI LES SENS DE L'ÊTRE**

5, Rue Boyer 34000 MONTPELLIER

R.C.S. Montpellier 822 919 098

Tél. : 06 62 04 37 27

[www.lessensdeletre.com](http://www.lessensdeletre.com)

## PRESENTATION

**LES SENS DE L'ÊTRE** est un centre de thérapies psycho-corporelles et artistiques créé par Sabine SEGUIN-MASSUELLE et Eric MASSUELLE en septembre 2017. Le centre se situe au 5 rue Boyer à Montpellier, dans un appartement, propriété de la SCI LES SENS DE L'ÊTRE dont Sabine et Eric sont gérants.

Le lieu a entièrement été rénové avec goût pour accueillir aujourd'hui un espace comprenant deux cabinets de thérapie de 14m<sup>2</sup> chacun, une grande pièce de travail de 32m<sup>2</sup>, une salle d'attente, une grande cuisine équipée, deux WC et une salle de bain.

Il se situe à 3mn à pied de la gare, au centre de Montpellier, dans un immeuble d'habitation Haussmannien. L'espace est très agréable, lumineux, aéré et calme. Les sols des salles de travail sont équipés de beaux parquets en chêne.

La grande salle est équipée de matelas, de coussins, d'un paperboard sur roulette, d'un vidéoprojecteur et d'une chaîne de musique. Il y a possibilité d'installer une trentaine de chaises pour des conférences ou pour des groupes de travail qui souhaitent utiliser des chaises plutôt que des matelas.

Les cabinets sont équipés d'un fauteuil de thérapeute, d'un canapé pour les clients, d'un matelas, d'une table de massage et d'un stéthoscope.

## ESPRIT DU LIEU ET INTENTION THERAPEUTIQUE

Le lieu est géré par Sabine et Eric. Ils souhaitent y insuffler un esprit particulier, avec comme intention de favoriser une ambiance de travail détendue, saine et chaleureuse propice aux échanges et partages entre les personnes qui fréquentent le centre.

Les activités qui sont proposées dans le lieu se veulent complémentaires et convergentes.

**Sont les bienvenues, toutes les propositions qui visent à :**

- Apprendre à se connaître et s'aimer tel qu'on est
- Se reconnecter à son « essence », son « être »
- Retrouver son axe, sa verticalité
- Vivre pleinement son incarnation
- Devenir responsable de sa propre vie
- Soigner ses blessures, apprendre à prendre soin de son enfant intérieur
- Être dans son corps, développer l'ouverture de ses sens
- Libérer sa créativité
- Apprendre à fonctionner sainement dans la relation

Vous adhérez à l'esprit et à l'intention thérapeutique du lieu ? Avant de signer ce protocole, venez nous rencontrer pour que nous fassions plus amplement connaissance.

Ce protocole d'accord fixe les bases des règles communes qui vont nous permettre de coexister harmonieusement dans nos différentes pratiques.

## MODALITES POUR L'UTILISATION DES SALLES

- La **demande de réservation** d'une salle peut se faire :
  - soit par sms, sur le portable de Sabine (06.62.04.37.27) ou celui d'Éric (06.81.56.42.25)
  - soit par mail ([massuelle.e@gmail.com](mailto:massuelle.e@gmail.com) ou [sabine.seguin@gmail.com](mailto:sabine.seguin@gmail.com) )
  - soit par courrier (SCI LES SENS DE L'ÊTRE 5, rue Boyer 34000 MONTPELLIER)
- La réservation sera effective à réception d'une **confirmation écrite** par mail ou par sms.
- La réservation d'une salle pour vos séances et ateliers est d'une heure minimum, puis par demi-heure. Les séances doivent commencer à l'heure ronde ou à la demi-heure.
- La grande salle est prioritairement réservée aux groupes à partir de 18h30.
- Le temps d'installation et de rangement de la salle est à prendre en compte dans la durée de réservation.

## RÈGLEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION AUX SALLES

- **Pour les mises à disposition récurrentes ou régulières**, les paiements peuvent se faire en espèces ou en chèques à l'ordre de la SCI LES SENS DE L'ÊTRE au plus tard le 15 du mois suivant. Merci de joindre à votre règlement votre décompte d'heures.
- **Pour les mises à disposition ponctuelles**, le paiement se fera en espèce ou en chèque à l'ordre de la SCI LES SENS DE L'ÊTRE au plus tard à l'issue de l'utilisation du lieu.
- **Pour les mises à disposition à la journée ou pour les stages**, un acompte de 30% du montant des frais de participation de la salle devra être versé afin de valider définitivement la réservation de la salle.  
En cas d'annulation de la part du thérapeute, le paiement reste dû dans sa totalité si le désistement intervient moins de 15 jours calendaires avant la date prévue. Si le désistement intervient moins de 30 jours calendaires avant la date de début du stage, l'acompte de 30% sera conservé pour frais de gestion.

## L'OCCUPATION DES LIEUX

### LES SALLES

**Le temps de réservation**, doit être rigoureusement respecté pour que le thérapeute qui vous suit (et son patient) ne soit pas soumis aux conséquences de débordements d'horaires.

En conséquence, **vous devez quitter la salle cinq minutes avant la fin de votre location** (par exemple : début 13 H - fin 13 H 55). N'hésitez pas à frapper à la porte si la salle n'est pas libérée à l'heure de votre réservation.

#### La disposition de la salle

Chacun peut aménager la salle comme il l'entend pendant son temps d'utilisation mais **il est impératif de ranger la salle avant de la quitter et de la laisser telle qu'elle était à votre arrivée.**

#### Le matériel existant dans la salle

Il est commun à tous les usagers du centre et spécifique à chaque salle et ne doit pas être déplacé dans d'autres salles.

## L'aération, le chauffage, la lumière

- Le soir, le dernier utilisateur doit laisser les fenêtres fermés (pour la sécurité du lieu).
- Toute modification de chauffage pendant la séance doit être rétablie en quittant la salle. Le chauffage peut être ajusté au niveau des robinets thermostatiques de chaque chauffage ou bien au niveau du programmateur général situé dans le couloir. Pour adapter la température du centre, il suffit de modifier la température souhaitée sur le programmateur en appuyant sur la touche plus ou moins. La température reste modifiée jusqu'au prochain cycle (jour/nuit). Avant de quitter le centre, pensez à remettre la température souhaitée à son niveau initial et à rouvrir à fond les robinets thermostatiques. N'intervenez jamais au niveau de la chaudière sauf si celle-ci s'est mise en défaut, auquel cas, il suffit d'appuyer quelques secondes sur la touche défaut pour réinitialiser la chaudière.
- La lumière : le soir, quand on est visiblement le dernier occupant du centre, merci d'éteindre les lumières.

## LA PROPRETE

**Pour les utilisateurs d'huiles de massage** : nous vous demandons impérativement :

- **d'apporter votre propre alèze et votre propre drap de massage.**
- de retirer les draps des matelas du centre avant de poser votre alèze et votre drap personnel.
- de veiller à bien essuyer les pieds de vos patients avant qu'il ne marche sur le parquet.
- de nettoyer toute trace d'huile qui aurait pu tomber sur le parquet.

En cas d'accident nous obligeant à remplacer draps ou matelas, nous serons obligés de les facturer à la personne concernée.

## OCCUPATION DES SALLES

- Les chaussures du thérapeute et du ou des clients restent sur le pas de la porte, à l'extérieur de la salle ou dans le meuble à chaussures situé dans le couloir.
- Merci de laisser la porte de la salle ouverte en quittant les lieux : Elle est le signe de la disponibilité de la salle.

## LE PETIT MATÉRIEL ET LE STOCKAGE DE VOS AFFAIRES

- Des mouchoirs en papier sont à disposition dans la salle de bain.
- Si vous constatez qu'une ampoule est grillée, qu'il manque du papier toilette, des mouchoirs ou toute autre chose merci de le signaler sur le tableau de la cuisine.

## LES LOCAUX COMMUNS

**L'ensemble de l'appartement est non-fumeurs.** Il est possible de fumer sur le balcon. Si vous animez un groupe, merci d'informer les stagiaires de ces dispositions.

**Utilisation du couloir et de la salle d'attente :**

- Dans la salle d'attente, merci de ne pas parler trop fort (notamment pour les groupes) car le bruit peut gêner le travail en cours dans les salles avoisinantes.
- Merci de respecter le calme dans les parties communes de l'immeuble.
- Des patères et un meuble à chaussures sont à dispositions dans le couloir, merci de ne rien stocker en dehors de ces endroits.

## LA CUISINE

Les thérapeutes peuvent l'utiliser. Dans un esprit de convivialité et de respect de tous, merci de la laisser propre de votre nourriture et vaisselle.

Le réfrigérateur peut être utilisé pour votre nourriture. Toute nourriture laissée sans nom est considérée comme mise à disposition pour chacun. Nous nous réservons le droit de jeter la nourriture lorsqu'elle nous semble être périmée.

La machine à laver la vaisselle peut être utilisée lorsqu'il y a suffisamment de vaisselle pour la remplir.

## LA SALLE DE BAIN ET LES TOILETTES

La salle de bain est réservée aux thérapeutes et aux participants de stages dormant sur place le vendredi soir ou samedi soir.

Les toilettes disposent chacun d'un lave-main. Les toilettes en face de la salle d'attente sont à utiliser en priorité.

Les toilettes côté cuisine ne peuvent être utilisées que lorsqu'il y a des groupes. En raison de problèmes d'évacuations, il est impératif qu'elles ne soient utilisées que pour la petite commission. Merci de veiller à ce qu'elles soient toujours alimentées en papier toilette et en savon. Une réserve est à disposition dans la salle de bain.

## PANNEAU D’AFFICHAGE, CARTES DE VISITES, PUBLICITE, ...

Un panneau d'affichage existe dans la salle d'attente. L'affichage des informations, flyers et affiches est géré par Sabine et Eric. Si vous souhaitez afficher une annonce concernant vos activités, passez par eux.

Merci de noter que le format d'annonce de vos stages pour le panneau de la salle d'attente principale est au maximum A5 afin de laisser le plus d'espace possible disponible pour chacun.

Vos cartes de visite peuvent être déposées sur le meuble de rangement des chaussures dans le couloir.

## RUPTURE DE CONTRAT

**Nous nous réservons le droit de mettre un terme à notre contrat dans le cas où l'activité ou le comportement du thérapeute aurait un impact perturbant à l'intérieur, à l'extérieur ou sur le voisinage immédiat, et notamment :**

- Bruits de nature à créer des perturbations jugées excessives.
- Activités ou comportements pouvant porter atteinte au lieu, au travail des autres thérapeutes et au voisinage.
- Refus du respect du cadre.

# SCI LES SENS DE L'ÊTRE

5, rue Boyer 34000 MONTPELLIER

## SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ACCORD 2017/2018

Merci d'écrire EN LETTRES CAPITALES très lisiblement

Je, [REDACTED]

Adresse [REDACTED]

Spécialité [REDACTED]

Téléphone [REDACTED]

Mail [REDACTED]

Je reconnais avoir reçu et lu le protocole d'accord, en accepter les modalités et souscrire à : (cocher votre choix)

Mises à disposition récurrentes de Septembre à Juillet j'ai bien noté que je dois laisser **un chèque d'avance** pour les frais de participation aux salles des **mois de juillet 2018** et que **je dois régler mon solde au plus tard le 15 du mois suivant mon utilisation des salles**. La tarification du mois d'août sera calculée en heures suivies.

Utilisation en heures suivies j'ai bien noté que

- **Pour une utilisation régulière tous les mois** : je dois envoyer mon relevé d'heures à la fin du mois écoulé et régler mon solde de frais de participation aux salles au plus tard le 15 du mois suivant mon utilisation des salles

- **Pour une utilisation ponctuelle**: Pour l'utilisation des salles moins de 4 fois par mois, je dois régler les frais de participation tout de suite après l'utilisation de la salle.

Utilisation des salles pour un groupe hebdomadaire régulier j'ai bien noté que je devrai payer mon solde de frais de participation aux salles au plus tard le 15 du mois suivant. Un chèque de caution correspondant à une session de groupe vous sera demandé et encaissé en cas d'annulation moins de 15 jours calendaires.

Utilisation des salles pour un groupe (autre que base régulière hebdomadaire) j'ai bien noté que je **devrai réserver et confirmer obligatoirement par mail et donner un chèque d'arrhes de 30% du montant total pour confirmer définitivement l'utilisation de la salle**. J'ai bien noté qu'en cas d'annulation - qui se fait par écrit uniquement - de la réservation de la salle de groupe moins de 15 jours calendaires à l'avance, le paiement total reste dû. Si j'annule moins de 30 jours calendaires à l'avance, l'acompte de 30% est conservé pour frais de gestion. Le solde de frais de participation aux salles doit être réglé au plus tard le 15 du mois suivant.

Fait en **deux exemplaires**, à Montpellier le [REDACTED]

LE THERAPEUTE

LA SCI LES SENS DE L'ÊTRE